

# COUP

100 JOURS  
04/08

# de grâce pour le CDI

LA  
MESURE

**Le 4 août, le gouvernement crée un contrat « nouvel embauche » que l'employeur peut rompre sans motif pendant deux ans**

Ce nouveau contrat, ouvert à toutes les entreprises de moins de vingt salariés, comprend une période d'essai de deux ans, pendant laquelle l'employeur peut librement mettre fin à la relation de travail sans aucun motif, ce qui a aussi pour effet de priver le salarié de tout recours judiciaire contre son employeur.

LE  
DANGER

**Le retour aux travailleurs journaliers**

Pendant deux ans, les salariés recrutés en CNE n'auront pas l'assurance de conserver leur emploi le lendemain. C'est le retour aux travailleurs journaliers du XIXème siècle, c'est-à-dire la précarité institutionnalisée.

Les responsables politiques de droite, y compris au gouvernement, ne cachent pas leur volonté de voir le dispositif étendu à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Le CNE est la première étape d'un démantèlement complet du contrat de travail, qui soumettra totalement le salarié au bon vouloir de l'employeur. La fin du CDI est programmée.

Ce nouveau contrat n'aura aucune conséquence positive sur l'emploi : en effet, les CNE encore plus précaires que les CDD et les contrats d'intérim, vont simplement les remplacer, sans faire baisser le chômage.

LE PS  
PROPOSE

**Pénaliser la précarité**

Pour la droite, les protections des travailleurs sont responsables du chômage. Pour les socialistes, c'est au contraire la précarité qui pèse sur la consommation des ménages et interdit la relance de la croissance.

LES SOCIALISTES PROPOSENT :

- de mettre en place une sécurité des trajectoires professionnelles pour garantir la protection des salarié tout au long de leur vie active.
- de moduler les cotisations patronales en fonction de la durée des contrats de travail et du nombre de contrats précaires dans l'entreprise.



**Cent jours de Villepin : un mauvais coup par semaine**